Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 30 mai 2017

Le SNOLC demande des mesures d'urgence et l'ouverture de négociations

Le SNFOLC a participé à la délégation FNEC FP-FO reçue par le nouveau ministre de l'Éducation nationale le 24 mai 2017.

Le SNFOLC a confirmé au ministre que la réforme du collège imposée contre la volonté des personnels ne passe toujours pas : réduction des horaires disciplinaires, socle commun, changement brutal des programmes sur quatre niveaux, LSU, réunionite, surcharge de travail, contrôle permanent des professeurs et négation de leur liberté pédagogique individuelle, épuisement total des personnels…

Le ministre reconnaît avoir conscience de la « fatigue des personnels ». Il s'est adressé aux recteurs pour leur demander les moyens dont ils disposaient pour les classes bi-langues, européennes et l'allemand tout en précisant que le plein rétablissement des horaires n'était pas possible à la rentrée 2017.

En ce qui concerne les langues anciennes, il envisage une augmentation des horaires en quatrième et en troisième.

Quant aux EPI, le ministre ne souhaite pas « casser ceux qui fonctionnent » mais « permettre de faire autrement ». La revendication des enseignants de restitution des heures disciplinaires est plus que jamais à l'ordre du jour dans la continuité de l'exigence d'abrogation de la réforme du collège formulée par le SNFOLC.

Le SNFOLC a réaffirmé l'attachement des personnels aux épreuves anonymes, ponctuelles et nationales du baccalauréat, premier grade universitaire et diplôme reconnu dans les conventions collectives. Le ministre a indiqué être « attaché aux diplômes et aux programmes nationaux » en précisant qu'il ne souhaitait pas « supprimer le bac » mais que ce dernier devait « évoluer », considérant que le bac-3/bac+3 est « une chance ».

Pour le SNFOLC, le ministre s'inscrit dans la continuité des contre-réformes. En déclarant qu'il n'y aurait pas de « loi Blanquer dans l'Education nationale », il confirme la poursuite de la Loi Peillon dite de Refondation de l'école.

Après M. Peillon en son temps, M. Blanquer, tout en affirmant son « attachement aux CPGE, fleuron de la République » considère « qu'il faut les faire évoluer » et qu'elles « doivent être inspirantes dans le curriculum bac-3/bac+3 ».

Si le ministre a souligné son attachement à l'unité du « système Education nationale », il souhaite « donner plus de pouvoir au niveau local. »

Le ministre présentera sa feuille de route fin juin pour la rentrée 2017.

Poursuite de la remise en cause du statut général et des statuts particuliers annoncée par le ministre de l'Action et des Comptes publics, décret Hamon, PPCR, déroulement de carrière imposant une rétrogradation pour les professeurs de chaires supérieures, accompagnement forcé, évaluation couperet, évaluation des élèves par compétences dans le cadre du socle commun : tous ces dossiers seront à l'ordre du jour de l'audience demandée par le SNFOLC au nouveau ministre.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour préciser le cahier des revendications qui sera porté à tous les niveaux.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr